

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE.  
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55  
Présents : 45  
Procurations : 6  
Votants : 51  
Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,  
M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :  
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Subventions 2018 aux associations et personnes de droit privé

Le projet de budget qui vous est soumis prévoit c/6574 l'octroi des subventions suivantes :

Fonction 020

- Association du personnel intercommunal : 2 500 €
- Mission locale de l'Ardèche Méridionale : 61 431 €

Fonction 024 :

- Ardèche Run Organisation : 4 000 €
- USA Aubenas (trail des Pélous) : 2 000 €
- Association « Arts en Faïsses » Ailhon : 500 € (coup de pouce 2018)
- Autour du livre : 500 € (coup de pouce 2018)

Fonction 321 : Festival du conte (AAMACA) : 7 000 €

Fonctions 42 et 64 :

- Le Palabre : 77 748 € (ALSH - RAM itinérants -guichet unique)
- Gestionnaires des crèches : 559 920 € (versement sur justificatifs à Ass les P'tits loups, ADSEA , Ass les P'tits déboulinés )
- PIJ itinérant : 5 000 €

Fonction 70 : Observatoire de l'Habitat -ADIL 26/07 : 4 820€

Fonction 833 (actions TEPCV) : aux particuliers : 213 300€

Fonction 95

- Office de Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals : 675 000 €
- Maison de la saisonnalité : 15 306 € (gérée par la mission locale)

Il prévoit également c/20422 l'octroi des subventions en annuité suivantes :

- Fonction 314 : Aide au cinéma : 30 000 € (SCOP le Navire: 3ème annuité) - à amortir sur 10 ans
- Fonction 42 : Projet Areilladou : 13 000 € (ADSEA : 1<sup>ère</sup> annuité) - à amortir sur 10 ans

Madame MN. DURAND et Monsieur S. REYNIER, intéressés, ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:**

- D'attribuer les subventions 2018 aux associations et personnes de droits privé tel que décrit ci-dessus.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé  
L'Ordonnateur soussigné  
certifie le caractère exécutoire  
par réception en Préfecture

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 13 Avril 2018

Le Président,  
Louis BUFFET



en date du 26 AVR. 2018